

**MODELE 5 SAISON 2009-2010**  
**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX pour le LAPIN DE GARENNE**  
**A remplir en trois exemplaires**

- Période sollicitée :  
 -  entre le 15 août 2009 et l'ouverture de la chasse (saison 2009-2010)  
 -  entre la fermeture de la chasse de l'espèce (saison 2009-2010) et le 31 mars 2010

**PETITIONNAIRE :** Je soussigné

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de ;  Propriétaire,  Titulaire du droit de chasse et du droit de destruction,  
 (cocher la case)  Délégué du propriétaire (fournir une copie de la délégation),

sollicite, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de destruction à tir des nuisibles,  
**l'autorisation** de détruire à tir le **LAPIN DE GARENNE**.  
 Je certifie, si j'agis en tant que délégué du propriétaire, que cette action ne donne lieu à aucune forme de rémunération.

**LIEUX DE DESTRUCTION :**

COMMUNE :	
LIEUX-DITS :	
PARCELLES :	
SURFACES :	

**CULTURES AGRICOLES MENACEES**

Nature	
Superficie	
Nom et adresse de l'exploitant agricole concerné par les dégâts	Préciser s'il existe une procédure d'indemnisation :.....

**TIREURS ASSOCIES AUX OPERATIONS DE DESTRUCTION**

NOM - PRENOM	ADRESSE

**BILAN DES PRELEVEMENTS REALISES PENDANT LA SAISON DE CHASSE PRECEDENTE**

Nombre de battues		Bilan des prélèvements :
Nombre d'opération de furetage		Bilan des prélèvements :
Dates des battues		
Dates des furetages		

A .....le.....  
 Signature

**VISA DU MAIRE DE LA COMMUNE CONCERNEE PAR LES DEGATS**

Le Maire de la Commune de.....atteste l'exactitude des renseignements portés sur la demande d'autorisation.

A.....le.....

Signature et cachet,

**1<sup>er</sup> exemplaire :** visé par Monsieur le Maire et remis au demandeur pour valoir récépissé

**2<sup>ème</sup> exemplaire :** visé par Monsieur le Maire et transmis à :  
**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS "La Fosse aux Loups" -**  
**B.P. 80091 - 62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX pour suite à donner**

**3<sup>ème</sup> exemplaire :** conservé en Mairie